Association
des Bibliothécaires
de France

[Communiqué] Introduire par la loi une classification par âge des livres pour la jeunesse, une fausse bonne idée

6 février 2026

Face à la proposition de loi déposée par M. Guibert, député du Rassemblement National, visant à instaurer une classification par âge des ouvrages destinés à la jeunesse et aux adolescents, l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) souhaite marquer son total désaccord.

Considérer qu'une telle classification est possible illustre une méconnaissance du développement de l'enfant et des apprentissages de la lecture, sans compter la non prise en compte des enfants en difficulté d'apprentissage qui ne peuvent correspondre à des âges cibles définis selon des critères qui semblent bien difficiles à établir. Les bibliothécaires constatent chaque jour que les capacités et appétences de lecture des enfants ne peuvent être strictement réparties par âge et restent individualisées. Une catégorisation stricte serait une entrave à leur liberté de choix qui peut être motivée aussi bien par un récit, un sujet, des illustrations ou des formes d'écriture.

Le contrôle exercé depuis 1949 par la CSCPJ (Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à la jeunesse) pour identifier tout texte contrevenant aux lois en vigueur a déjà pour objectifs la protection des enfants. Deux de ses plus récentes décisions ayant déjà donné lieu à de vives réactions pointant une restriction excessive, il semble d'autant moins nécessaire de mettre en place une loi encore plus coercitive.

Les maisons d'édition indiquent déjà en grande majorité une recommandation quant aux âges ciblés par leurs publications, voire en précisent les sujets qui pourraient heurter leur lectorat, comme le précise le Syndicat National de l'Edition. C'est surtout grâce à la médiation et l'accompagnement des adultes (libraires, bibliothécaires, familles) que les choix correspondent au mieux aux jeunes lecteurs.

Une tribune interprofessionnelle soulignait récemment l'inquiétude du secteur du livre et de la lecture au regard des baisses budgétaires prévues, il est regrettable de constater que les débats parlementaires se limitent à organiser le contrôle des esprits plutôt que de favoriser l'émancipation des citoyens.

À l'heure où une baisse de la lecture chez les enfants est régulièrement mise en avant et déplorée, ce projet de loi heurte les valeurs défendues par l'ABF qui demande, au contraire, un soutien accru aux actions encourageant la publication, la diffusion, la découverte et la médiation des textes pour la jeunesse afin de favoriser le développement d'une lecture de plaisir et d'information fiable, à tout âge.